

[Text]

They cannot all appear here because of the cost. We believe very strongly that the committee should travel. I want a recorded vote on that motion that we not travel, and I want to give members of the committee notice that we are considering ways of letting the groups across the country be heard by the public.

I want to say to Mrs. Killens that I was not surprised that the Conservative members of this committee were opposed to the committee's travelling, but we were very surprised, to put it mildly, to find that Mrs. Killens and, apparently, Mr. Ouellet, last week, opposed travel.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Orlikow.

The Chair has been generous in allowing, I believe, your comments. You have expressed your views on this. I think it is also important for the record to know that the legislative committee, flowing from the McGrath report, never was intended to be a travelling committee.

That is the job and the role that is there for standing committees. It is also important for me to underscore that we have already passed a motion in this committee: Those persons or organizations that we invite to appear before us will receive remuneration for such travel. So the point that you make about people's being unable to travel for cost reasons probably would not stand.

We have a motion before us. We can vote on it. Do you want to speak on this, Mr. White?

Mr. White: Mr. Chairman, I would like it made quite clear that the fact that this committee does not travel in no way restricts access of any group to this committee. They are able to submit written submissions.

I know, speaking for myself, the fact that we receive a written submission from a group in no way diminishes the importance of that submission, whether it be in person or written.

I think, to facilitate the work of this committee, we will hear from many groups. I think those groups that will not attend in person can submit their written briefs. It is important to note that.

The Chairman: Thank you, Mr. White.

Mrs. Killens.

Mrs. Killens: In your presentation, Mr. Chairman, you said that you were giving a limit date of January 15 for people to present their brief. I want it made clear that the selection or rejection of witnesses does not depend on their respecting that deadline of January 15. I would feel bad if some people, who planned some Christmas holidays, are not here to present their brief. They would miss that date. I hope it does not mean those people are rejected if a brief comes later than that date.

[Translation]

Tous ces gens ne peuvent pas comparaître, étant donné les frais que cela implique. Nous pensons très sincèrement que le Comité devrait se déplacer. Je voudrais un vote par appel nominal pour cette partie de la motion concernant les voyages, et je tiens à signaler aux membres du Comité que nous cherchons le moyen qui permettrait à ces groupes d'être entendus en public.

Je voudrais dire à M^{me} Killens que je ne suis pas étonné de constater que les députés conservateurs, membres du Comité, s'opposent à ce que nous voyagions mais j'ai été très étonné—et c'est le moins que je puisse dire—qu'elle même et, me dit-on, M. Ouellet, la semaine dernière, se soient opposés à ce que nous voyagions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Orlikow.

Je vous ai très généreusement permis de faire vos remarques. Vous avez donc exprimé votre opinion. Je pense qu'il est également important de dire qu'effectivement, le comité législatif, tel que formé par suite des recommandations du rapport McGrath, n'a jamais eu pour mission de voyager.

C'est là le rôle et le travail des comités permanents. Il est également important que je rappelle que nous avons déjà adopté une motion ici, en Comité: les particuliers ou les organisations à qui on demandera de comparaître recevront un dédommagement pour leurs frais de déplacement. Ce que vous dites donc au sujet des gens qui ne pourraient pas venir à Ottawa parce que ce serait trop onéreux n'est donc pas une raison valable.

Nous sommes saisis d'une motion. Nous pouvons la mettre aux voix. Monsieur White, voulez-vous en discuter?

M. White: Monsieur le président, je voudrais qu'il soit bien clair que le fait que le Comité ne voyage pas ne restreint en rien l'accès des citoyens au Comité. Ils peuvent toujours envoyer un mémoire écrit.

Pour ma part, je tiens à ajouter que le fait de recevoir uniquement un mémoire écrit de la part d'un groupe ne diminue en rien l'importance de ce mémoire, car tous les témoignages seront pris en compte, qu'ils soient oraux ou écrits.

Pour faciliter les travaux du Comité, nous allons entendre les représentants de divers groupes. Les groupes qui ne pourront pas venir à Ottawa pourront toujours envoyer un mémoire écrit. Il est important de le signaler.

Le président: Merci, monsieur White.

Madame Killens.

Mme Killens: Monsieur le président, vous avez dit tout à l'heure que vous imposiez une date limite, le 15 janvier, à la présentation de mémoires. Je voudrais qu'il soit bien entendu que le choix des témoins ne dépend pas du respect de cette date limite du 15 janvier. Nous sommes dans la période de Noël, et je trouverais tout à fait malheureux que des gens ne puissent pas présenter leurs mémoires avant la date fixée. J'espère que ces gens ne seront pas automatiquement rejetés s'ils sont en retard.